

2007-2014 de l'Affaire Paxton à l'affaire Zemmour en passant par le livre d'Alain Michel

Emmanuel de Chambost, 6 décembre 2014

2010, premier contact avec Alain Michel.....	2
2012, Vichy et la Shoah, le livre d'Alain Michel.....	2
Le suicide français et l'affaire Zemmour.....	6
Léa Salamé ouvre le bal.....	7
Rappel historique : Juifs de nationalité française et Juifs étrangers.....	10
Premières conclusions sur les déportations de Juifs étrangers et français.....	15
La réponse de Paxton.....	16
La réponse de Klarsfeld.....	17
La réponse de Sémelin.....	18
Qui a sauvé les rescapés ?.....	19
Comparaison entre la France et les Pays-Bas.....	20
La résistance des organisation juives.....	22
La faible répression des Non-Juifs.....	23
Ce que montre l'affaire Zemmour.....	23
Bibliographie sommaire.....	24
Liens.....	25

En 2007, je mettais en ligne sur mon site personnel une petite étude partant de la très surprenante estimation que Paxton faisait tout au long de son œuvre des effectifs de l'armée allemande en France pour rebondir sur d'autres incorrections dans la manipulation des chiffres, et m'étonnant que personne ou presque ne disait rien, je concluais sur l'établissement d'un dogme paxtonien selon lequel « Vichy est une entité condamnable et qui doit être reconnue pleinement coupable ».

2010, premier contact avec Alain Michel

Ce site EdC bénéficie d'une visibilité suffisamment bonne pour que ceux qui travaillent sur des thèmes abordés dans l'une de mes pages en aient connaissance. En septembre 2010, je fus ainsi contacté par Alain Michel, historien de Yad Vashem, qui avait été intéressé par mes pages sur Paxton et qui projetait de publier bientôt un livre « remettant en cause les conceptions Paxtonienne-Marrusienne-Klarsfeldienne ». Nous eûmes alors quelques échanges amicaux. Je précisais que je n'avais de l'histoire de la Shoah en France qu'une culture très parcellaire. Après une thèse d'histoire sur les Éclaireurs israélites français pendant la Seconde Guerre mondiale, Alain Michel était devenu rabbin de la tendance Massorti, avait émigré en Israël où il avait travaillé au bureau francophone de Yad Vashem.

Peu de temps après survint l'affaire du document sur le statut des Juifs annoté par Pétain qui avait fait dire à Serge Klarsfeld « *Le principal argument des défenseurs de Pétain était de dire qu'il avait protégé les juifs français. Cet argument tombe.* », Paxton ajoutant « *Ce document annule l'image d'un Pétain qui ne participait pas à l'antisémitisme* ». Ce fut l'occasion pour Alain Michel de revenir sur la scène française et d'expliquer dans une tribune du Monde (08/10/2010) que l'on savait depuis longtemps que Pétain avait personnellement aggravé le projet de statut des Juifs. Robert Aron écrivait en 1954 "*Le 1^{er} octobre. Long Conseil des Ministres, de 17h à 19h45, où pendant deux heures est étudié le statut des Israélites. C'est le Maréchal qui se montre le plus sévère. Il insiste en particulier pour que la Justice et l'Enseignement ne contiennent aucun Juif*" (Histoire de Vichy, p.210, Aron se référant au témoignage de Paul Baudoin). A supposer que le document ait été authentifié, il aurait été correct d'écrire qu'il confirmait le témoignage de Paul Baudoin. On pouvait comprendre les motivations de Klarsfeld qui avait divulgué le document, il voulait se faire mousser en exagérant la portée du document, et en voulant faire croire de façon tout à fait fallacieuse que des historiens auraient jusque là sous-estimé l'antisémitisme de Pétain. Moins claires étaient les motivations de Paxton qui avait pourtant eu de sérieuses divergences avec Klarsfeld au sujet de l'impact des Églises et des Français sur les performances relativement modestes de la Shoah en France. La thèse Klarsfeld « *Vichy a contribué efficacement à la perte d'un quart des Juifs de France, les Français ont puissamment aidé au salut des trois quart des Juifs de France* » (Vichy-Auschwitz. La Solution finale de la Question juive en France, Fayard, 2001 p. 368, 1^{ere} édition 1983) s'inscrivait, en gros, contre celle de Paxton-Marrus.

2012, Vichy et la Shoah, le livre d'Alain Michel

Vichy et la Shoah, enquête sur le paradoxe français fut publié en mars 2012 aux éditions CLD. Fort courtoisement, l'auteur me citait dans son introduction (pp.25-26) où il reprenait ma vision du « dogme paxtonien » rebaptisée « doxa paxtonienne », mais Alain Michel allait beaucoup plus loin en s'attaquant de front à Paxton et Klarsfeld. Je ne suis en aucune façon un spécialiste de l'Histoire de la Shoah, mais il n'est pas difficile de constater qu'en la matière, la doxa est devenue paxtono-Klarsfeldienne, Paxton s'étant implicitement aligné sur les positions de Klarsfeld, devenues tout à fait officielles depuis le discours de Chirac en juillet 1995. Et Alain Michel d'observer que ce discours arrange tout le monde, mais que la proposition selon laquelle les trois-quarts des Juifs de France doivent essentiellement leur survie à la sympathie de l'ensemble des Français ne découle d'aucune démonstration. Une grande partie du livre est consacrée à décortiquer les différentes composantes de la politique de Vichy : La défense des intérêts nationaux, la xénophobie et l'antisémitisme. Si les Juifs français se voyaient conférer un statut de deuxième zone, ils n'en

restaient pas moins couverts par la politique de souveraineté nationale. Le livre se termine par cette réflexion : « *Nous avons vu que [...] Vichy, comme quelques autres gouvernements en Europe, a volontairement sacrifié des Juifs étrangers et a essayé dans le même temps de sauver ses Juifs « nationaux » de l'extermination. Cette manière d'agir, qui repose sur le racisme et la xénophobie, est condamnable sur le plan éthique, mais qu'en est-il sur le plan de l'efficacité ? En participant à l'arrestation et à la déportation des Juifs apatrides et étrangers, Laval, Bousquet et leurs proches collaborateurs ont participé à un crime. Mais leur intention d'en « profiter » pour sauver des Juifs français a-t-elle valeur de circonstance atténuante ? On le voit, l'historien peut montrer les faits, l'engrenage des situations, mais en tant qu'historien, il n'a aucune capacité pour juger véritablement du bien et du mal [...] Il faut qu'il redevienne un simple citoyen pour donner son jugement sur ce plan. Cependant, le mélange des deux points de vue, celui du professionnel de l'histoire et celui du citoyen qui donne son jugement moral, entraîne une déformation de la vérité historique que l'on retrouve, finalement, à la base même de cette « doxa » que nous avons tenté de dénoncer comme obstacle principal à une véritable compréhension du comportement de Vichy face à l'application de la Solution finale en France. Puisse ce livre permettre qu'un vrai débat s'instaure enfin. »*

J'assistais à la présentation du livre à Paris dans les salons de l'Alliance juive universelle, rue Michel-Ange, dans une ambiance feutrée et amicale, en présence d'historiens réputés comme André Kaspi et Jacques Sémelin. Il n'est cependant pas commun dans la communauté des historiens universitaires, qu'un auteur attaque de façon aussi frontale d'autres historiens. Si comme je l'ai expliqué Robert Aron est devenu la bête noire des paxtoniens, aucun d'entre eux, pas plus Paxton que les autres n'avait envisagé de s'attaquer à l'académicien vieillissant avant son décès en 1975. Cette fois-ci, le moins que l'on puisse dire est qu'Alain Michel n'y allait pas de main morte. Non seulement, dans son livre il s'en prenait directement à Paxton et Klarsfeld, mais brocardait également Laurent Joly et égratignait au passage des historiens bien en place, Rousso, Peschanski et quelques autres. Pour accompagner la sortie de son livre, Michel créait un blog où il commençait par relever une vingtaine d'erreurs historiques dans la déposition de Paxton au procès Papon.. Je m'étais livré au même exercice à propos de la question des effectifs allemands en France. Peu de temps après la sortie du livre, à l'occasion du 70^e anniversaire de la rafle Vel d'hiv le président François Hollande commettait un discours digne de figurer dans une anthologie paxtonienne. Pas une seule fois il ne prononça le mot « nazi » et le mot « allemand » y est précédé d'une négation : « *La vérité, c'est que pas un soldat allemand, pas un seul, ne fut mobilisé pour l'ensemble de l'opération.* » Dans le discours du président français, la rafle du Vel d'Hiv devient ainsi un crime purement français.

Si le livre d'Alain Michel eut une certaine audience, ce fut uniquement par le bouche à oreille et un petit buzz sur internet. Aucun journal national n'en fit la moindre recension. En septembre 2012, le magazine *L'Histoire* se livra à une descente en flammes anonyme et méprisante :

L'Histoire, sept 2012

« Alain Michel propose de revisiter le rôle de Vichy dans la Solution finale. Il entend démontrer que Vichy, certes, livra les juifs étrangers volontairement, mais qu'il réussit, non moins volontairement, à protéger la plus grande partie des juifs français, juifs de souche ou naturalisés d'avant 1920. L'auteur renoue là avec les vieilles thèses de Robert Aron et efface tous les travaux publiés depuis les années 1970 (Michaël Marrus et Robert Paxton, Serge Klarsfeld, Jean-Pierre Azéma...).

Pour ce faire, Alain Michel revisite d'abord la statistique de la déportation des juifs de France, calculant que si au moins 35% à 38% des juifs étrangers (69 000, soit 86 % des victimes) furent assassinés, ce pourcentage est de 7,5 à 8,5 % des juifs français (11 000, 14 % des victimes). Ces derniers furent donc moins touchés et plus tardivement. Il explique ensuite ce destin contrasté, et offre une nouvelle lecture des divers marchandages entre les hautes autorités de l'État français, Laval notamment, et les nazis. Un Laval que l'on voit ici intervenir sans cesse pour protéger les Français juifs.

C'est ici que le bât blesse. Présentant la politique de Laval à l'été 1942, Alain Michel explique que celui-ci "était tout à fait sincère dans son désir de trouver enfin une solution à la question des Juifs étrangers et que Vichy avait sauté sur l'opportunité proposée par les Allemands" : la réinstallation à l'Est. Bref, une solution migratoire comme celle qu'avaient imaginée les nazis dans un premier temps. Certes, nul n'imaginait vraiment le sort de ces transportés. Mais à partir des rafles de l'été 1942, certains surent imaginer le pire.

Tous les Juifs – français et étrangers – furent soumis à la politique discriminatoire de l'État français. Ils furent également recensés, et leurs biens "aryanisés". Ils furent exclus de la société. La zone d'abord libre, puis sud constitua effectivement un refuge, et quand Vichy renâcla à être l'auxiliaire zélé des nazis dans leur politique d'effacement des juifs de l'Europe, les choses devinrent plus difficiles. Mais les Allemands avaient bénéficié de l'aide des forces de l'ordre françaises pour interner à Drancy dès août 1941 des Français désignés comme juifs.

C'est un fait : presque 80 000 juifs de France furent déportés avec la complicité de Vichy. »

A moins de se procurer le livre, ce à quoi il n'est guère encouragé, le lecteur de *L'Histoire* n'aura donc pas le droit de savoir quelles sont les thèses défendues par Alain Michel, présenté comme un auteur qui n'aurait même pas lu Marrus, Paxton et Klarsfeld alors que ces trois-là sont les premiers rôles du livre de l'historien de Yad Vashem. Et l'on voit même Azéma intronisé comme historien de la Shoah. Le dernier paragraphe assène quelques vérités sur la discrimination des Juifs en laissant croire qu'Alain Michel les aurait oubliés.

On n'attendait pas de Paxton qu'il réplique de façon circonstanciée à un livre qui le mettait si durement en cause. Le professeur de Columbia, effectivement, ignore son challenger si ce n'est indirectement, à propos de la recension d'un livre de Sémelin *Persécutions et entraides dans la France occupée* (Seuil – Les Arènes, 2013), publié dans la *New-York Review of Books* (6 mars 2014). Une allusion y est faite à Alain Michel, présenté comme un auteur engagé dans la

réhabilitation de Vichy.

Un droit de réponse fut accordé par la NYRB à Michel qui se défendit de toute intention de vouloir réhabiliter Vichy tout en maintenant son opposition fondamentale à la vision paxtonienne : *« Les approches de Sémelin et de Paxton reposent sur une conception identique, celle d'un gouvernement de Vichy « coupable suprême » dont chaque action isolée facilite la mise en œuvre de la Shoah en France et aggrave la situation des Juifs. Mon approche [...] adopte le point de vue diamétralement opposé. Je soutiens que Vichy, malgré son antisémitisme et sa complicité criminelle chercha à limiter l'impact de la solution finale en France et il parvint à ses fins. Je soutiens également que les principaux bénéficiaires de cette politique furent les Juifs Français. »*

Cette intervention força quand même Paxton à répondre directement à son détracteur. Je traduis en français le texte de Paxton :

Paxton, New-York Review of Books, May 8th 2014, traduction

« Alain Michel est loin d'être le premier à avoir constaté que lorsque les déportations « vers l'Est » furent engagées en été 1942, les autorités de Vichy essayèrent d'épargner les Juifs de nationalité française en livrant en premier les Juifs étrangers. Vichy refusa également en juin 1942 que soit étendu à la zone non-occupée la nouvelle directive nazie concernant le port de l'étoile jaune. Vichy refusa également la dénaturalisation de ceux qui avaient obtenu récemment la nationalité française. Ces faits sont relevés dans n'importe quelle histoire sérieuse de la France de Vichy, et notamment dans la mienne.

La nouveauté d'Alain Michel réside dans sa tentative de faire remonter, de façon anachronique, cette posture défensive aux premières années du régime. Sa thèse est mise à mal par le fait que l'ensemble de la législation discriminatoire de la période 1940-1941 concerna les Juifs de nationalité française aussi bien que les juifs étrangers et la loi s'appliqua rigoureusement avec un minimum d'exceptions en faveur de quelques anciens combattants titulaires de décorations (tout comme dans l'Allemagne nazie à ses débuts) et de quelques éminentes personnalités du monde académique et scientifique.

Les tentatives tardives d'exercer sa souveraineté vis-à-vis des citoyens juifs (il s'agissait plus d'éviter l'humiliation de voir sa souveraineté bafouée que de préoccupations humanitaires) n'eurent qu'un effet très limité. Ses premières mesures d'exclusions professionnelles ainsi que les confiscations de propriétés, le recensement obligatoire des Juifs auprès de la police, et finalement le tampon rouge « Juif » sur les cartes de rationnement et les cartes d'identité (aussi fatales que l'étoile jaune) ont facilité la déportation de tous, aussi bien Français qu'étrangers. Un tiers des 76000 Juifs déportés depuis la France étaient de nationalité française.

Ni Jacques Sémelin ni moi-même n'avons jamais désigné Vichy comme le « coupable suprême ». (ultimate culprit) L'Allemagne nazie fut le coupable suprême. Vichy ne fit qu'empirer les choses. (Vichy simply made things worse) »

Jacques Sémelin lui-même que j'avais pu voir très confraternel lors de la présentation d'Alain Michel à l'Alliance juive universelle, avait écrit à la page 238 de son livre *« Il appartient à l'historien de le faire mieux percevoir tant il est vrai qu'aucune situation n'est jamais en noir et blanc. Que le lecteur n'imagine pas que je cherche à réhabiliter Vichy, comme certains ont pu le faire. »* Phrase suivie d'une note de bas de page *« Alain Michel, Vichy et la Shoah : enquête sur le paradoxe français, Paris, CLD Editions, 2012 »* sans aucune autre explication. Alain Michel raconte

sur son blog que Sémelin se serait justifié en expliquant que ses propos avaient dépassé sa pensée. Toujours est-il que cette note insérée par erreur aura servi à Paxton à cataloguer son adversaire « réhabilitateur de Vichy ». Quant au reste, en martelant à nouveau que Vichy ne peut avoir fait qu'empirer les choses, Paxton reste paxtonien. De ce côté, les choses restent simples.

Le suicide français et l'affaire Zemmour

Au début du mois d'octobre, le journaliste Éric Zemmour publia ce qui devait devenir un best-seller, *Le suicide français*, 525 pages chez Albin Michel, une sorte de chronique où l'auteur commente autour de certains événements représentatifs les trente années qui ont suivi Mai 68, qu'il ressent, lui, Zemmour comme une dégénérescence de la France, un renoncement à vivre venu de l'intérieur, d'où le titre du livre. Dans le paysage médiatique, Zemmour représente le souverainisme de droite, mais son fond de commerce principal reste l'anti-gauche. Beaucoup de journalistes et de personnalités du spectacle se sentent le cœur à gauche. Pour un directeur d'émission, rien de tel qu'un Zemmour pour rééquilibrer un panel d'intervenants. Entré au Figaro en 1995, il est également présent comme chroniqueur ou journaliste politique dans nombre d'émissions de radios ou de Télé. Il adore mettre les pieds dans le plat, pourfendre ce qu'il estime être la pensée dominante et profiter de toutes les failles qu'il décèle chez ses adversaires.

Il y a quelques années, il avait fait son miel du livre de Simon Epstein *Un Paradoxe français* qui montrait que nombre d'anciens militants de la LICRA et de pacifistes de gauche avaient plus ou moins rejoint les rangs de la collaboration. Rien d'étonnant donc à ce qu'il s'empare du caractère douteux de doxa Paxtonienne. Sous le titre « *Janvier 1973, Paxton, notre bon maître* », 7 pages tournent autour de la constitution de cette doxa initiée par Paxton et verrouillée par Klarsfeld. En fait deux pages (88 et 90) sont un plagiat de ce que j'avais écrit dans mes pages sur Paxton. Il se trouve que ce sont celles qu'a retenue en priorité la presse. Ce sont d'ailleurs ces extraits qui m'ont alertés, bien avant que je ne lise le livre. Un peu isolé du monde, j'avais lu cet extrait sur le site de Télérama « *La doxa, continue Zemmour, est édiflée. La thèse reste inchangée. Elle repose sur la malfaisance absolue du régime de Vichy, reconnu à la fois responsable et coupable. L'action de Vichy est toujours nuisible et tous ses chefs sont condamnables* » qui reprend les mêmes termes que ma conclusion sur « l'Affaire Paxton » qu'Alain Michel avait eu l'honnêteté de reproduire en me citant.

Que Zemmour m'ait plagié n'est pas un gros problème. Un best-seller est nécessairement une suite de plagiats, les idées justes comme les idées douteuses ne tombent pas du ciel, on les trouve sur internet. Le journaliste du Figaro, il faut le préciser, se référerait explicitement et abondamment à Alain Michel. Il y a au moins une chose de juste dans les pages écrites par Zemmour, c'est l'évocation du « silence médiatique assourdissant » qui avait suivi en 2012 la sortie de *Vichy et la Shoah*. D'autres choses sont moins justes, par exemple que les rafles d'Alois Brunner « auraient provoqué bien plus de dégâts que la police française » (p.91). Ce n'est pas exact, les rafles de Brünner, certes brutales, ne rencontrèrent pas le succès escompté par le sinistre capitaine SS. On peut trouver discutable, également, la présentation d'une historiographie française d'avant Paxton qui aurait proposé une réponse homogène à la question du sauvetage des juifs de France : La question est très peu traitée en-dehors des spécialistes comme Poliakov. Personne d'ailleurs ne releva ces erreurs et Alain Michel interviewé par la JDD (13 octobre) déclara qu'il n'était pas responsable de l'utilisation que Zemmour ou n'importe qui pouvait faire de ses idées, mais que Zemmour « respectait globalement son approche ».

Ce que Michel avait écrit « *Vichy, comme quelques autres gouvernements en Europe, a*

volontairement sacrifié des Juifs étrangers et a essayé dans le même temps de sauver ses Juifs « nationaux » de l'extermination », Zemmour le répétait au style indirect : « Le rabbin Michel [...] montre comment un pouvoir antisémite, cherchant à limiter l'influence juive sur la société par un statut des Juifs inique, infâme et cruel et obsédé par la départ des Juifs étrangers [...] réussit à sauver les vieux israélites français. »

Il n'en fallait pas plus pour susciter une bronca, Zemmour étant accusé de vouloir réhabiliter Vichy. Le brillant débateur n'eut guère de mal à faire bonne figure en ferrillant contre ses homologues qui maîtrisaient souvent le sujet moins bien que lui.

Léa Salamé ouvre le bal

Inutile de préciser que la Bronca dont j'ai parlé est du pain béni pour assurer la promotion d'un auteur. Tout commença sur France 2, à l'émission de Laurent Ruquier *On n'est pas couché*, où Léa Salamé, la jeune chroniqueuse qui se tenait à la place que Zemmour occupait entre 2006 et 2011 le prit violemment à partie. Je reproduis l'intégralité des échanges, surtout pour l'intervention de Léa Salamé, merveilleux exemple de la panique qui peut s'emparer de la croyante de base si le dogme apparaît en danger : devant le risque de réhabilitation de Vichy, il faut sortir la grosse artillerie, et d'abord faire cracher le morceau à l'hérétique, il faut qu'il avoue, il faut qu'il dise que Pétain a sauvé des Juifs, parce que Laval, ça ne compte pas, le vrai méchant, maintenant, c'est Pétain.

Retranscription émission *On n'est pas couché*, du 4 octobre 2014

Z=Zemmour

Léa Salamé

Dans la série des doxa majoritaires, vous vous attaquez à Robert Paxton, historien américain qui a sorti en 1973 *La France de Vichy*. Jusqu'en 1973, on ne parlait pas de Vichy, On mettait un voile pudique, Raymond Aron lui-même exhortait les Juifs à rejeter l'obsession du souvenir. En gros, on disait : « c'était la guerre, Pétain a fait ce qu'il pouvait ». Là arrive Paxton et sa *France de Vichy*, qui fait référence. En filigrane, dans votre livre, vous tentez une réévaluation, voire une réhabilitation du régime de Vichy. Maintenant, je vous cite : « La malfeasance absolue du régime de Vichy, reconnue à la fois responsable et coupable, l'action de Vichy est nuisible, et tous ses chefs sont condamnables ». C'est ce que dit Paxton, c'est ce qu'a repris ensuite Chirac et Hollande, c'est ce que pense la doxa, et là, insidieusement, vous vous attaquez à (Zemmour proteste, ce n'est pas insidieusement), et moi, je voudrais comprendre, mine de rien, vous faites une réhabilitation de Pétain, et vous dites, finalement, Vichy, c'était pas si terrible. C'est une vieille rengaine de l'extrême-droite, Jean-Marie Le Pen s'était fait condamner pour avoir dit que l'occupation allemande n'était pas si inhumaine, finalement. Je voudrais savoir où vous voulez en venir quand vous vous attaquez à cette doxa, en expliquant que finalement, Vichy, c'était pas si terrible, que Pétain a permis en faisant la préférence nationale de sauver certains juifs, les Juifs français en sacrifiant les Juifs étrangers, et d'une certaine manière, vous oubliez, vous, Eric Zemmour, je veux bien qu'on pense contre soi-même, et moi, je m'y emploie en permanence, pour citer Alain Finkielkraut, et je vois que vous essayer de penser contre vous-même et de là d'où vous venez, mais enfin, pardon, Eric, Pétain, c'était des lois antisémites, oui ou non ? (Z : oui) C'était un commissariat aux affaires juives, oui ou non ? (Z : oui) c'était le Vel d'hiv oui ou non ? (Z : oui). Il a aboli le décret Crémieux, le fameux décret Crémieux qui faisait des Jufs algériens, c'est-à-dire de

vous, des Français (Z : absolument). Sous Pétain, vous n'étiez plus français, c'est-à-dire, la pire insulte pour vous. Alors là, cette réhabilitation en filigrane de Pétain et de Vichy, qu'est-ce qui se passe ?

Z : J'ai fait ce chapitre parce qu'il me paraissait très important. Paxton dit que Vichy est le mal absolu, et avec ses épigones, c'est même pire que les nazis. J'ai voulu montrer (LS : que Vichy n'était pas le mal absolu?) laissez-moi finir mes phrases, mais c'est sûr que par rapport aux nazis, ce n'était pas le mal absolu, ça c'est sûr. Deuxièmement, j'ai voulu montrer que l'on avait oublié la complexité de l'histoire. Vichy est un régime qui émet des lois antisémites. Paxton dit : ce n'est pas sous la pression des Allemands, d'autres historiens disent, c'est sous la pression des Allemands, ils font le statut des Juifs, mais ensuite, et c'est là que ça devient intéressant, et c'est là que cette complexité a été gommée par Paxton, Vichy fait un pacte avec le diable, négocie avec les Allemands auxquels il dit : on vous donne les juifs étrangers, sans savoir, jusqu'en 1942, qu'ils seront tous exterminés, mais vous ne touchez pas aux Juifs français. On peut trouver ça horrible, mais il faut se rappeler que dans les pays où cela n'a pas été fait, les Allemands ne se sont pas embarrassés, ils ont exterminé tout le monde, en Hollande, en Pologne ... (LS : Mais Eric, ce n'est pas Pétain qui a sauvé les juifs, c'est la zone libre, c'est les justes, c'est l'Église, c'est pas Pétain) ça c'est la doxa dominante (LS : c'est Pétain qui a sauvé les Juifs ? Répondez-moi oui ou non ?) Il a sauvé les Juifs français, oui. Si il n'y avait pas eu les négociations de l'État français, tout ce que vous dites n'aurait pas suffi. Les juifs français ont été sauvés à près de 100 %, à 95 %.

Ruquier : Ah bon alors, ce n'était pas grave, il n'y avait que des juifs étrangers qui ont été déportés.

Z : Est-ce que j'ai dit que ce n'était pas grave ?

R : Mais oui, mais c'est ça qu'on sous-entend derrière.

Z : Mais pas du tout J'ai dit que c'était compliqué.

R : Trop

Z : Si vous voulez rester aux choses simples, restez aux choses simples. Je vous engage à lire le livre d'un historien, Alain Michel, rabbin et historien

LS : Eric Zemmour, pourquoi vous essayer de réhabiliter ou non, plutôt de réévaluer, vous réévaluer le régime de Vichy.

R : Est-ce que vous vous rendez compte que ce que vous dites est dangereux ?

Z : C'est l'inverse qui est dangereux

R. En admettant que vous n'avez pas des idées aussi négatives que celles qu'on vous prête, est-ce que vous vous rendez-compte que ce que vous citez peut être mal compris par des lecteurs et que ça peut devenir dangereux ?

Z : Vous prenez les lecteurs pour des imbéciles ?

R : C'est pas ce que je dis, mais moi, j'en suis déjà un, manifestement

LS : Pourquoi voulez-vous réévaluer-réhabiliter Pétain et Vichy... ?

Z : Je ne réhabilite rien, vous avez dit que Paxton était le premier livre sur Vichy, c'est faux, il y avait eu un livre de Robert Aron, historien et intellectuel qui disait exactement ce que je viens de vous dire. Sur la base de Paxton, on a expliqué que la France était le mal absolu, que dès que l'État faisait une distinction entre les Français et les étrangers, ça nous menait à Auschwitz, et donc, j'explique que c'est faux, que c'est beaucoup plus compliqué que ça ...

LS : et que la préférence nationale, c'est bien, que c'était déjà bien sous Pétain ?

Z : Ma chère Léa, si il n'y a pas de préférence nationale, il n'y a pas de nation. C'est simple, si on ne préfère pas les siens aux étrangers, il n'y a plus de nation.

LS : Moi, je note, en tous cas, que j'ai parfois le sentiment chez vous et sur ce chapitre-là en particulier que vous aimez tellement la France que vous le juif, vous voulez tellement faire plus goy que goy, plus français que français, que vous en arrivez à remettre en cause Vichy, à réévaluer Pétain, là c'est dangereux.

Z : Est-ce que vous pourriez éviter la psychanalyse de bazar ?

LS : Je sais que vous pensez que toutes les femmes et toutes les femmes journalistes font de la psychanalyse de bazar, je sais qu'on n'est pas capables de conceptualiser, nous les femmes ...

Z : Vous me ramenez à mon état de juif, pourquoi ? Je pourrais monter sur mes grands-chevaux et dire que vous êtes antisémite.

LS : Vous avez raison .. ; Je ne vous ramène pas, je m'interroge ...

Z : Moi aussi, j'ai le droit de critiquer Paxton, ce n'est pas Dieu Paxton. Il y a des historiens qui le contestent, il y en a peu ...

LS : Il y en a très peu

Z : Ils se font massacrés.

LS : Depuis quarante ans, il n'y en a pratiquement aucun.

Z : Il y a aussi des idéologies dominantes dans les historiens

Ruquier : on arrête là.

Le débat n'a évidemment aucun intérêt d'un point de vue historique, personne sur le plateau ne se revendiquant historien. Les propos de Léa Salamé, par contre, comme ceux de Ruquier, illustrent merveilleusement bien la forme que prend le dogme paxtonien lorsqu'il est régurgité par un paroissien de base : une réévaluation de Vichy ? il y a péril en la demeure, nous allons droit à la

réhabilitation, et ça, c'est dangereux.

L'affaire Zemmour a ceci d'intéressant qu'elle montre que le dogme paxtonien n'est pas un astre isolé dans le ciel des croyances. Il se rattache à d'autres croyances comme celle qui voudrait que dès la fin du XX^e siècle, le Front National soit en France le danger majeur, un Front National par nature vichyste et antisémite qui serait l'ennemi à terrasser. Une sorte de loi martiale imposerait, à chacun de tenir sa langue pour ne pas donner d'arme à l'ennemi.

Il n'est pas sûr que beaucoup d'historiens considèrent encore le Paxton de 2014 comme une quelconque autorité. Il n'empêche que dans un contexte d'union sacrée comme celui créé par l'irruption de l'affaire Zemmour, il importe de garder les apparences et de faire croire que Paxton, et également Klarsfeld, font autorité en matière de Shoah. Il est par ailleurs incontestable que le *Vichy-Auschwitz* de Klarsfeld (Fayard, 1983-1985) reste la référence de l'histoire de la déportation, mais Klarsfeld a par la suite usé tout son crédit d'historien dans des entreprises mémorielles où sa casquette d'avocat des *Fils et filles de déportés juifs de France* a remplacé celle de l'historien.

Rappel historique : Juifs de nationalité française et Juifs étrangers

A ce stade, il devient nécessaire de rappeler un certain nombre d'éléments concernant la différence de traitement entre Juifs français et juifs étrangers. Ce sont des faits bien établis qui ne sont pas sujet à controverse, la plupart des auteurs se référant aux données disponibles dans le *Vichy-Auschwitz* de Klarsfeld. Si les commentaires de Klarsfeld sont discutables, ses données, documents, chiffrages sont admises par tous. L'histoire des Juifs de France avant mars 1942, avec notamment la mise en place par les gouvernements de Vichy de la discrimination des Juifs et de l'aryanisation de leur biens n'est pas traitée ici.

Jusqu'en avril 1942, en zone occupée, les rapports entre la police française et les autorités d'occupation représentées par le général Otto von Stülpnagel, chef de la *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF) étaient régis par l'article 3 de l'armistice du 22 juin 1940 qui stipulait que « *dans les régions françaises occupées, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante [...] Le gouvernement français invitera toutes les autorités et tous les services administratifs du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières de manière correcte.* » Pour assurer ce qu'il estimait être le maintien de l'ordre, l'occupant pouvait donc donner donc requérir directement les forces de police françaises sans passer par la voie hiérarchique du gouvernement français. C'est ainsi qu'en représailles à des menées terroristes, Stülpnagel ordonna à la police française, sans aucun accord de Vichy, d'arrêter le 12 décembre 1941 743 juifs français qui furent dirigés sur le camp de Compiègne. En désaccord avec cette politique d'otages, en février 1942 Stülpnagel demanda à être relevé de ses fonctions. Il fut remplacé par son cousin Carl-Heinrich à la tête de la MBF, mais les différentes polices allemandes, y compris le service de renseignement militaire, l'Abwehr, furent transférés de la MBF, c'est-à-dire de la Wehrmacht à la SS qui dépendait de Himmler.

Au début de mai 1942, Reinhard Heydrich, adjoint de Himmler et coordinateur de la Solution Finale, se rendit en France pour introniser le général Karl Oberg comme chef de la police avec le titre de *Höherer SS und Polizeiführer* (HSSPF). A cette occasion, Heydrich convoqua le secrétaire général de la police René Bousquet qui venait d'être nommé à ce poste par un Laval revenu aux affaires le 18 avril 1942. Au nom de la « camaraderie policière », Heydrich proposa à Bousquet de donner l'autonomie complète à la police française à condition qu'elle prît en charge la répression

contre les ennemis de l'armée d'occupation. La tutelle de la police en zone occupée serait donc transférée des autorités allemandes au gouvernement français. Cette proposition qui permettait aux Allemands d'économiser leurs forces de police s'accordait avec la politique de Laval qui recherchait tous les moyens de restaurer la souveraineté française. Les pourparlers entre Bousquet et les collaborateurs d'Oberg se poursuivront jusqu'au mois d'août, et l'on date généralement ce que l'on appelle les « accords Bousquet-Oberg » du 8 août, jour où Oberg présenta le texte définitif devant les préfets régionaux de la zone occupée. Les accords Bousquet-Oberg seront ultérieurement étendus à la zone sud, après que celle-ci ait été occupée et ne deviendront caducs qu'en septembre 1943. Tant que les accords sont en vigueur, c'est de Vichy, donc de Laval, chef du gouvernement et ministre de l'intérieur que la police reçoit ses ordres.

Parallèlement à ces pourparlers se déroule la mise en route de la Solution finale en France. Avant la visite d'Heydrich à Paris, les services d'Eichmann, chargés du transport, et l'ambassade d'Allemagne à Paris décidèrent sans en informer Vichy de déporter en priorité les Juifs internés en zone Nord. 8 393 Juifs avaient été arrêtés en 1941, dont 75 % d'étrangers. Le premier convoi quitta Compiègne le 27 mars 1942. Quatre autres convois furent organisés en juin, à partir de Compiègne, de Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Lors de sa rencontre avec Bousquet, Heydrich avait évoqué, incidemment, l'envoi vers l'Est de Juifs apatrides qui seraient employés à des travaux. Bousquet avait alors suggéré d'y ajouter les Juifs apatrides internés en zone sud. Le 11 juin, Dannecker, correspondant d'Eichmann à Paris fut convoqué par son chef qui lui fixa comme objectif pour la France la déportation de 100 000 Juifs âgés de 19 à 40 ans. C'était un chiffre énorme qui fut vite revu à la baisse, seulement 45 000, dont 22 000 en zone occupée, sans plafonnement d'âge. Dannecker communiqua ce chiffre à Legay, adjoint de Bousquet, insistant pour que 40 % au moins fussent de nationalité française. La question remonta au conseil des ministres à Vichy le 26 juin dont le compte-rendu rapporte que « le Chef du Gouvernement indique qu'il a décidé de procéder, avant toute mesure, à un recensement des Juifs, de façon à discriminer les Juifs français des Juifs étrangers ». Laval n'avait pas parlé de déportations, mais seulement de mesures « sévères ».

Les accords Bousquet-Oberg ne sont pas encore signés, mais l'esprit y est déjà : les Allemands n'entendent plus donner d'ordre à la police française sans avoir obtenu préalablement l'aval du gouvernement français. Le 2 juillet, à la fin d'une réunion entre Bousquet et l'état-major d'Oberg sur la coopération des polices, la question des arrestations de Juifs en zone libre et en zone occupée est abordée en fin de séance. Bousquet, parlant au nom de Laval, explique que, si les arrestations étaient effectuées par la police française, cela serait « gênant », notamment pour le Maréchal. Les deux parties arrivent finalement à un compromis selon lequel Vichy accepte d'effectuer les arrestations sur l'ensemble du territoire français en fonction du nombre fixé par les Allemands et de leur côté les Allemands acceptent que seuls les Juifs étrangers soient arrêtés..

Le 4 juillet, lendemain du Conseil des ministres, Bousquet annonce à ses interlocuteurs que Pétain et Laval sont d'accord pour l'évacuation de tous les Juifs apatrides séjournant en zone occupée et en zone non-occupée. Le soir, rencontrant Knochen, l'adjoint d'Oberg, Laval confirmera son accord et proposera que lors de l'évacuation des familles juives de zone non-occupée, les enfants de moins de seize ans soient emmenés eux aussi. La rafle du Vel d'Hiv se déroula les 16 et 17 juillet, sans aucune participation de soldats allemands alors que les rafles précédentes avaient mêlé personnel allemand et policiers français. Elle aboutit à l'arrestation d'environ 13 000 personnes, 9 000 Juifs étrangers adultes et 4 000 enfants dont la plupart étaient de nationalité française. Il était initialement prévu, en conformité avec les directives d'Eichmann, que seuls les adultes seraient déportés et que les enfants seraient confiés à la garde de l'UGIF. Les enfants furent séparés de leurs parents, mais le 20 juillet Eichmann autorisa la déportation des enfants et des vieillards si bien qu'à la mi-août, ils furent transférés à Drancy puis déportés avec des adultes

inconnus vers Auschwitz. Aucun enfant ne revint.

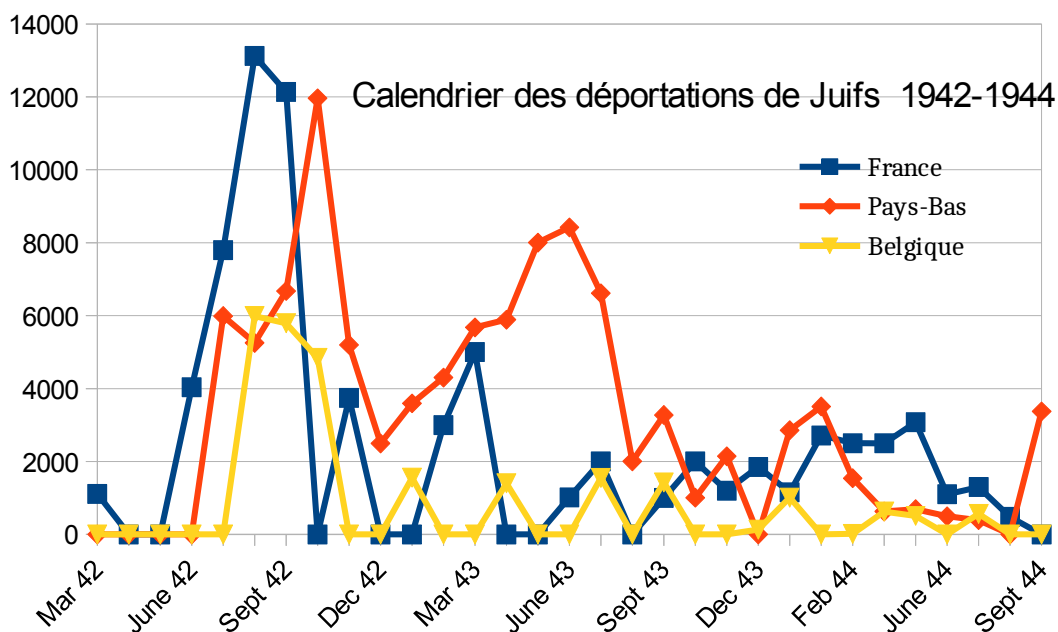
Conformément aux engagements de Bousquet, le gouvernement de Vichy livra depuis la zone sud près de 11 000 Juifs étrangers parmi lesquels 3 500 furent directement prélevés dans les camps où les étrangers étaient internés et les autres au cours des rafles du 26 août supervisées par l'adjoint de Bousquet Henri Cado et par les préfets régionaux.

Un total de 22 300 Juifs furent arrêtés en zone nord pendant l'année 1942. En plus de la rafle du Vel d'hiv, il y eut une série de rafle de moindre importance qui concernaient tous des juifs étrangers. Au moment de la rafle du Vel d'hiv, les juifs de nationalité roumaine, hongroise ou italienne avaient été épargnés parce qu'ils étaient citoyens d'un pays alliés de l'Allemagne. Les Allemands s'efforcèrent d'obtenir l'aval de leurs alliés et un certain nombre de rafles ciblerent une nationalité particulière, celle du 24 septembre dans la région parisienne, les Roumains, celle du 5 novembre, les Grecs. D'autres rafles eurent lieu en province : 15-16 juillet à Bordeaux, 11 septembre dans le Nord-Pas-de-Calais, mais la concentration de juifs y était beaucoup plus faible qu'en région parisienne. Ces différentes rafles étaient supervisées par Heinz Röthke, successeur de Dannecker à partir de la fin du mois de Juillet.

En 1942, 41 951 Juifs furent déportés de France dont 6 500 de nationalité Française. Ce chiffre de 6 500 se décompose approximativement en 4 000 enfants de juifs étrangers, mais de nationalité française et 2 500 Juifs français qui avaient été internés avant le printemps 1942. Le 2 septembre 1942, Laval rencontra Oberg et, mettant en avant une résistance sans pareille de la part de l'Église, il prononça la fameuse phrase « Il n'en va pas de la livraison des Juifs comme de la marchandise dans un Prisunic ». Finalement Oberg obtint de Himmler que soit suspendue toute demande de livraison de Juifs français. Cette restriction fera partie du paysage des relations franco-allemandes jusqu'en septembre 1943. Les rafles de Marseille, en janvier 1943, en représailles à des attentats ayant causé la mort de militaires allemands est une exception : la police française, sous les ordres de Bousquet arrêtera aussi bien des Juifs français que des étrangers. Après les rafles du 26 août 1942 et les remous qu'elles avaient suscités, il n'y avait pas eu de rafles en Zone Sud jusqu'à ce que celle-ci soit envahie par les forces allemandes en novembre 1942.

Pour les services allemands, la seule solution pour contourner le refus français de procéder à l'arrestation et à la déportation de Juifs français semblait être de demander la dénaturalisation de ceux qui étaient arrivés en France après 1927. Laval promit qu'il le ferait au mois de juin 1943, mais finalement, il se rétracta. Septembre 1943 marque, en gros la fin de la collaboration policière régie par l'esprit des accords Bousquet-Oberg. Dorénavant, les Allemands se chargeront eux-même de l'arrestation des Juifs sous l'autorité d'Alois Brunner.

Résumons : Sur le graphique ci-dessous, j'ai représenté à la fois les déportations en France, Belgique et Pays-Bas. Il apparaît clairement que si le déclenchement de la solution finale est à peu près synchrone pour les 3 pays, la chronologie est ensuite bien distincte pour les trois pays et doit donc être interprétée en fonction d'une histoire locale spécifique à chacun des pays occupé.



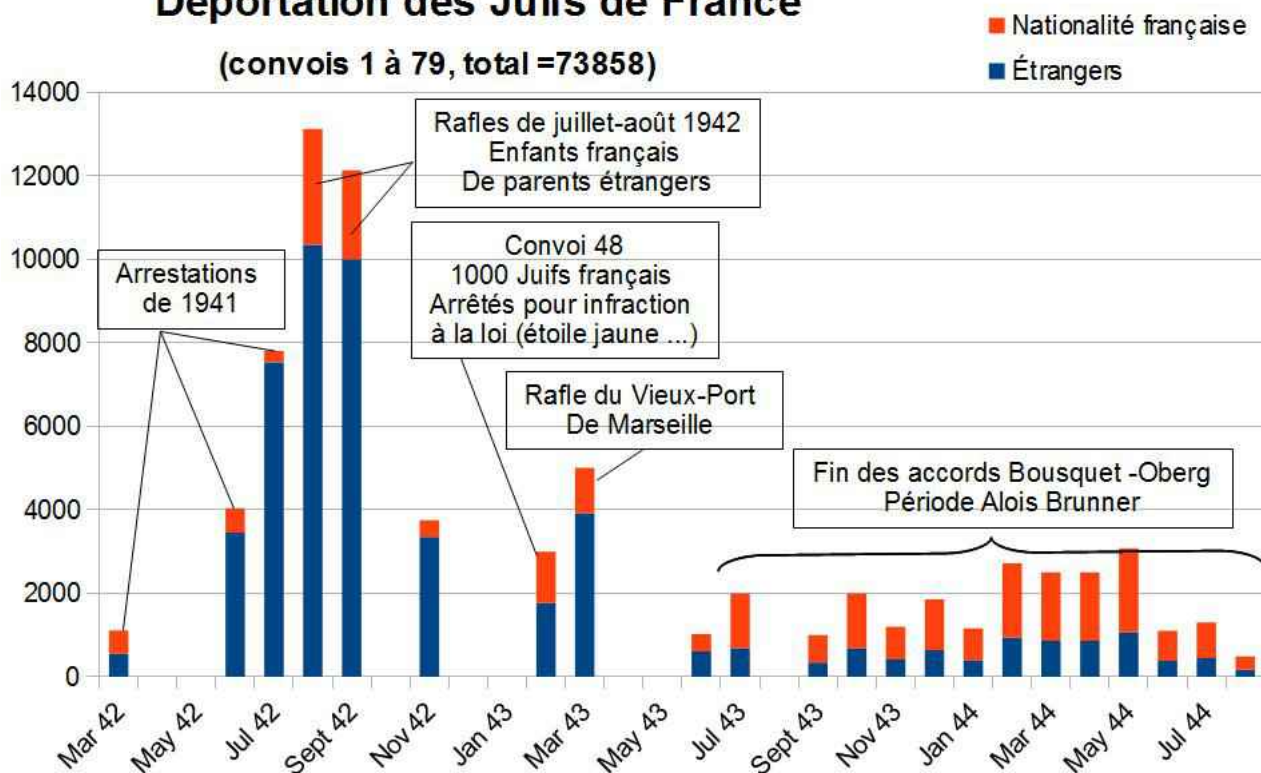
Source : Griffioen et Zeller, 1998, 2006

En ce qui concerne le graphique bleu correspondant au cas français, on repère facilement les points forts de la chronologie : à partir de la mise en route de la solution finale, en juin 1942, le blocage de l'automne 42 et le calme relatif de 1943 d'où émerge les otages du Vieux-Port de Marseille (Février 1943) et le redémarrage observé à partir d'août 1943 avec la rupture de facto des accords Bousquet-Oberg. On peut ensuite affiner la lecture de la chronologie française en distinguant la déportation des juifs de nationalité française et celle des juifs étrangers

Sur les quelque 76 000 Juifs déportés de France, 24 000, soit à peu près le tiers, ont la nationalité française, ce qui représente 13 % des quelque 195 000 juifs de nationalité française au début de l'Occupation, alors que les déportés juifs étrangers représentent 37 % de l'ensemble des Juifs étrangers. Ces chiffres présentent une certaine incertitude, discutés par les auteurs plus qualifiés que moi, mais les ordres de grandeur sont justes. La source principale est le *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, publié par Klarsfeld en 1978 (Il existe une nouvelle édition en 2012). C'est là qu'est établie la liste nominative de tous les déportés, convoi par convoi. Ces chiffres de déportés sont légèrement distincts des chiffres de victimes : d'une part un petit nombre de déportés survécurent et, d'autres part, des Juifs de France périrent parce qu'ils étaient juifs, mais sans être déportés, ce sont les victimes de la mortalité massive des camps d'internement en France et les otages fusillés.

Il est possible de donner des précisions sur les Juifs déportés de nationalité française d'abord de façon globale et ensuite en suivant la chronologie des déportations sur le graphique ci-dessous. Sur les 24000 juifs français, un tiers étaient des enfants de Juifs étrangers, un tiers des juifs adultes naturalisés après 1927 et un tiers des juifs de famille française avant 1927, ce qui donne, pour cette dernière catégorie, rapporté à une population d'environ 135 000 de Juifs français d'avant 1927, un pourcentage de 8 % de déportés, beaucoup plus faible que le pourcentage de 36 % correspondant à la population des juifs non français en 1927. Ces chiffres approximatifs sont renseignés chez Alain Michel pp. 43-46, mais on trouve les mêmes estimations chez les autres auteurs.

Déportation des Juifs de France



Le graphique ci-dessus concerne les 74 000 déportés des convois numérotés par Klarsfeld de 1 à 79. Le décompte Français/étrangers pour chaque convoi a été effectué par Alain Michel pour les convois 1 à 55 (*Vichy et la Shoah*, 2012, p.53). Pour les convois postérieurs au 55, c'est-à-dire à partir de juillet 1943, j'ai utilisé le taux moyen de 66 % de juifs de nationalité française estimé par Alain Michel (p.54).

60 % des juifs déportés de nationalité française ont été déportés après juin 1943 dans la période où la police française ne participait plus aux arrestations que sous la contrainte, mais où la mention de « juif » apposé sur les cartes d'identités facilitait les arrestations (Cohen, p.338, Bédarida p.143, Michel, p.359), tout au moins parmi ceux qui avaient fait effectivement faire apposer la mention sur leurs cartes. Parmi les 40 % déportés avant juin 1943, il faut compter 33 % d'enfants français de juifs étrangers et 7 % de juifs de nationalité française arrêtés dans un certain nombre de circonstances particulières dont les plus importantes sont la rafle de décembre 1941 et celle de Marseille en février 1943. Les 1000 déportés du convoi 48, en février 1943 étaient tous de nationalité française, ils avaient été arrêtés pour différentes infractions à la loi, parmi lesquelles le non-port de l'étoile jaune.

Premières conclusions sur les déportations de Juifs étrangers et français.

A la suite de ce rappel historique, on peut déjà formuler deux constats qui découlent de la brève analyse chronologique des déportations qui a été présentée.

1. La déportation des Juifs est une demande allemande formulée à partir de mai 1942. La collaboration policière basée sur la prise en charge des tâches de maintien de l'ordre en Zone occupée par la police française placée sous la responsabilité du gouvernement français est une proposition française formulée en juin 1942 et acceptée par la partie allemande en juillet.

Ce constat, d'une banalité extrême, suffit à faire sauter le pilier de la « révolution paxtonienne » résumé par la fameuse attaque du chapitre de *La France de Vichy* consacré à la collaboration :

« La collaboration, ce ne fut pas une exigence allemande à laquelle certains Français ont répondu, par sympathie ou par ruse. Ce fut une proposition de la France, qu'Hitler repoussa en dernière analyse. »

Sauf évidemment à exclure la collaboration policière du champ de la collaboration, mais dans ce cas, on ne voit plus trop quelle sorte de collaboration il faudrait considérer.

2. La disparité flagrante dans les déportations de Juifs de nationalité française avant et après juin 1943 montre que le taux de déportation des Juifs français, relativement faible par rapport à celui des Juifs étrangers ne peut pas être expliqué simplement par une meilleure intégration des Juifs français, c'est-à-dire l'existence de liens anciens avec le reste de la population, doublée d'une certaine aisance matérielle. La politique de Vichy dont la collaboration à la déportation des Juifs étrangers culmina en juillet-août 1942, a fait bénéficier les Juifs français d'une protection, relative mais revendiquée,

Ce deuxième constat, banal lui aussi, mais souvent ignoré, ruine le dogme Klarsfeldien selon lequel

« Vichy a contribué efficacement à la perte d'un quart des Juifs de France – Les Français ont puissamment aidé au salut des trois-quarts des Juifs de France »

En s'aventurant sur ce terrain, Alain Michel a été mis silencieusement en quarantaine et Zemmour a fait scandale en reprenant les idées de Michel sans trop les déformer, mais avec une formulation un peu provocante, sans prendre les mêmes précautions que Michel dans l'utilisation du mot « sauver » :

« Les historiens (comme Robert Aron) expliquaient le bilan ambivalent de Vichy par la stratégie adoptée par les Pétain et Laval face aux Pétain et Laval : sacrifier les Juifs étrangers pour sauver les Juifs français »

« [Michel] montre comment un pouvoir antisémite, cherchant à limiter l'influence juive, sur la société par un statut des Juifs inique, infâme et cruel [...] réussit à sauver des Juifs français. »

La réponse de Paxton

Le Monde traita largement de l'affaire Zemmour dans son numéro daté du 19-20 octobre, laissant la parole aux deux historiens explicitement mis en cause, Paxton et Klarsfeld, mais aussi à Jacques Sémelin, avec une présentation du journaliste Nicolas Truong, chef de service idées-Débats. Dans une première interview, le 9 octobre, Paxton avait répondu à Pascal Riché, de Rue89, qu'Alain Michel n'était pas un historien sérieux. Il n'est pas possible de faire une synthèse de tout le buzz suscité par les quelques pages de Zemmour sur Vichy. Je vais donc m'en tenir au numéro du Monde du 19-20 octobre qui donne la parole aux deux principaux piliers de la Doxa, Paxton et Klarsfeld. Disons quand même que durant ce vacarme, la mise en quarantaine d'Alain Michel se poursuit, seul le JDD lui donnera la parole (23 octobre).

Dans son article de 6200 caractères, Paxton s'étend sur un certain nombre de vérités communément admises et qui étaient d'ailleurs explicitement évoquées par Zemmour : Les gouvernements de Vichy étaient antisémites, le statut des Juifs avait fragilisé tous les Juifs, étrangers et Français ; pour la mise en œuvre de la solution finale, le recours à la police française était pour les Allemands un moyen d'économiser leurs propres forces de police, les 10 000 Juifs étrangers de la zone Sud livrés par Vichy aux nazis. Il y a aussi un développement pour le moins hasardeux sur la comparaison entre les performances de la solution finale en France et en Italie. Il établit aussi un parallèle entre les idées sociétales de Zemmour et celles du Tea-Party.

Nous ne nous intéresserons qu'aux passages qui répondent aux attaques dont il est l'objet de la part de Zemmour :

Paxton :

« Les Allemands acceptèrent de déporter en priorité les juifs étrangers, pourvu que la police française assure un nombre suffisant pour remplir les trains. Ils dirent toujours très clairement à Laval qu'ils finiraient par s'occuper des juifs français aussi. Il n'y eut jamais aucun accord, ni écrit ni oral, sur cette question. »

Ce qui représente un déni pour le moins surprenant des « accords Bousquet-Oberg » qui ne furent certes pas un protocole signé des deux parties, mais qui sont pourtant qualifiés d'accords par tous les historiens, y compris le Paxton de 1973 (p.347-48 et p.368). En vertu de ses accords, le gouvernement de Vichy et sa police se voyaient octroyer une autonomie pour maintenir l'ordre. La conclusion de ces accords, le 8 août avaient été précédés de discussions serrées sur la participation de la police française à l'arrestation des Juifs français. La restriction de la rafle du Vel d'hiv aux Juifs étrangers avait été acceptée par les Allemands qui espéraient sans doute grignoter le périmètre des Juifs déportables, mais Laval ne céda pas.

Paxton :

« En fin de compte, les Allemands s'emparèrent de tous ceux qu'ils purent, français ou non. »

Oui, bien sûr, mais tant que prévalurent les accords Bousquet-Oberg, jusqu'en août 1943, les Juifs français furent – relativement – épargnés.

Paxton :

« Après 1940, Vichy tenta de convaincre l'Allemagne de « reprendre » ses réfugiés. Au printemps

1942, Berlin obtempéra et put compter sur le plein concours de Vichy. »

Plus qu'une erreur, il s'agit là d'une énormité : la mise en route de la solution finale ne serait qu'un geste de bonne volonté de la part de Berlin pour répondre aux sollicitations de Vichy. Le 22 octobre 1940, les Allemands expulsèrent vers la zone « libre », en même temps que les Juifs alsaciens, 6 500 Juifs du pays de Bade et du Palatinat. Ils n'avaient bien entendu pas demandé l'autorisation du gouvernement, pas plus qu'il ne lui avait demandé son avis pour annexer l'Alsace et la Moselle. Le gouvernement de Vichy ne perdit donc pas de temps à convaincre les Allemands de revenir en arrière, mais chercha une solution auprès de pays neutres, en Amérique. En mai 1942, Heydrich qui était bien placé pour savoir que la solution finale était en route fit part à Bousquet de son intention de déporter les Juifs apatrides de la zone occupée. Bousquet lui proposa immédiatement d'y ajouter un contingent de la zone « libre ». Mais Heydrich fut assassiné, et après le 11 Juin, c'est Dannecker, chargé par Eichmann de déporter 40000 Juifs dans les trois mois, qui revint à la charge.

Paxton :

« L'aide humanitaire apportée aux juifs ne fut pas une spécificité française, mais elle joua un rôle important reconnu par Vichy qui traqua et arrêta parfois ces gens de bien. »

Il est stupéfiant qu'un historien du niveau de Paxton colporte cette fable : Ni Vichy, ni la Gestapo ne traquèrent ceux qui avaient apporté de l'aide aux Juifs (cf, par exemple, Andrieux, 2008). On ne peut même pas accuser Paxton de mauvaise foi, car cette fable n'apporte pas grand-chose à son argumentation. Il s'agit donc d'incompétence que les 82 ans de l'historien de Columbia n'excusent pas, car un fait aussi paradoxal, ça ne s'oublie pas.

La réponse de Klarsfeld

Pourquoi Serge Klarsfeld demande-t-il à son fils de co-signer l'article où il répond à Zemmour, et, par ricochet à Alain Michel ? Je ne me hasarderais pas à trancher parmi les diverses interprétations qui me viennent à l'esprit. Le tiers de l'article est consacré aux marchandages entre Bousquet et ses interlocuteurs allemands, et puis, les Klarsfeld concluent, va savoir pourquoi, « *Il n'y a pas eu de marchandage* ». Je n'insiste pas sur cette contradiction, c'est un exercice de plaidoirie : asséner une vérité et argumenter sur autre chose. Je m'arrête sur les deux phrases qui suivent :

Klarsfeld :

« S'il avait refusé d'engager sa police, ni les Juifs étrangers ni les Juifs français n'auraient été capturés. Refuser que la police arrête des Juifs étrangers aurait été la meilleure façon de protéger les Juifs français. »

C'est peut-être vrai, mais il est trop facile, sous prétexte que Laval et même Darlan aient en certaines occasions su dire non à l'occupant sans que s'ensuivent de terribles représailles, de généraliser en postulant qu'il suffisait de dire non. Je reviens sur cette question un peu plus bas.

Suit ensuite un développement sur la déportation des enfants dont Zemmour ne parlait pas mais sur laquelle Michel s'étendait largement, mais tout comme Paxton, les Klarsfeld ignorent l'historien de Jérusalem et enchaînent directement sur le freinage des arrestations en septembre 1942 :

Klarsfeld :

« Ce freinage de la coopération policière n'est pas dû à Vichy, mais à la pression exercée par les Églises et les Français à la suite des rafles et des livraisons à la suite des rafles et des livraisons en zone occupée de familles juives en provenance de la zone libre »

On retrouve ainsi sans surprise au milieu de l'article un énoncé de la doxa Klarsfeldienne dont Michel avait souligné qu'elle était une simple affirmation et qu'il y avait des raisons fortes de douter que l'échec relatif de l'application de la Solution finale en France puisse être imputé à la seule intervention des Églises et des Français en général. Le 2 septembre 1942, en tous cas, lorsque Laval rencontre Oberg et freine unilatéralement les arrestations, il met en avant l'intervention de l'Église catholique, mais non la « pression exercée par les Français » qui reste à cette date-là une pure abstraction.

Les Klarsfeld reviennent ensuite au statut des Juifs, complètement hors-sujet dans la controverse, mais cela peut sembler cohérent au lecteur du Monde qui n'a lu ni ni Michel ni Zemmour.

Klarsfeld :

« La meilleure défense des Juifs français aurait été de ne pas instituer le scabreux statut des Juifs »

Curieuse façon d'envisager de remonter le temps. Avec sa tâche originelle du statut des Juifs, Vichy est forcément coupable, quoiqu'il fasse. La meilleure défense des Juifs français aurait été de dire non à toutes les arrestations, poursuivent les Klarsfeld qui rappellent qu'avec l'Empire et l'économie française qui tournait pour le compte des Allemands, Vichy disposait d'un certain rapport de forces, ce qui n'est pas faux, mais alors, pourquoi devrait-on s'interdire de penser que ce rapport de force ait pu être utilisé par Laval le 2 septembre ?

Et finalement, la conclusion:

Klarsfeld :

« Cette responsabilité de Vichy a été reconnue et condamnée par les présidents Jacques Chirac et François Hollande dans leurs discours du Vel'd'Hiv »

Ce qui est tout à fait exact, Hollande, nous l'avons vu, a fait très fort en exonérant les Allemands de toute responsabilité dans la rafle.

La réponse de Sémelin

Interrogé par Nicolas Truong, *Jacques Sémelin, auteur, notamment de de Persécutions et entraides dans la France occupée, Comment 75 % des Juifs de France ont échappé à la mort*, 2013, répond d'abord par la négative à des questions sur le rôle positif que Vichy aurait pu jouer dans la protection des Juifs français. Pas plus que Paxton ou Klarsfeld, Sémelin ne cite jamais le nom d'Alain Michel. Je retiens juste la dernière question :

« Truong : *Le discours de Zemmour est-il une entreprise révisionniste ?*

Sémelin : *En affirmant que c'est la politique de Vichy qui a sauvé les Juifs, Eric Zemmour ne prend pas en compte la réaction de la population française, l'intégration républicaine, les particularités du territoire français et oublie également que le processus d'extermination des nazis prévoyait de commencer par les Juifs étrangers avant de se rabattre sur les nationaux. Cette falsification idéologique est inacceptable »*

On aimerait bien savoir ce qu'entend Nicolas Truong par « entreprise révisionniste ». Sémelin fait comme si la question était limpide pour lui. Il serait donc « révisionniste » d'inclure parmi tous les facteurs ayant contribué à la faible performance de la Solution finale l'existence et certaines actions du gouvernement de Vichy. Le Zemmour qui n'a jamais revendiqué un statut d'historien ne mérite certainement pas l'excès d'honneur d'être estampillé révisionniste, ni même l'indignité de finir en falsificateur idéologique. S'il produit une idéologie que je trouve, pour ma part, indigeste - par exemple pour en rester aux pages qui nous concernent « le vrai combat de Paxton est contre l'assimilation à la française » - Zemmour s'engouffre sur le boulevard dégagé par tous les accommodements et les connivences des gardiens de l'orthodoxie historique. Si l'on comprend bien Sémelin, Vichy se serait rendu coupable de ne pas avoir su convaincre Hitler de renoncer définitivement à l'extermination de tous les Juifs.

Qui a sauvé les rescapés ?

Les trois quarts des Juifs de France, soit environ 225 000 personnes ont pu échapper à la Shoah, ce qui est beaucoup par rapport aux objectifs de la solution finale, plus que dans la plupart des pays européens sous domination allemande. Les nazis voulaient exterminer tous les Juifs d'Europe. Le cas français représente donc pour eux un échec relatif. S'il est légitime de se demander quelles sont les raisons qui expliquent ce résultat, le verbe « sauver » doit être utilisé avec beaucoup de circonspection. Hilberg, on le sait a utilisé le mot dans un article de 100 pages, en le rattachant au contexte de 1942 : « *Quand la pression allemande s'intensifia en 1942, le gouvernement de Vichy se retrancha derrière une seconde ligne de défense . Les Juifs étrangers et les immigrants furent abandonnés à leur sort et l'on s'efforça de protéger les Juifs nationaux. Dans une certaine mesure, cette stratégie réussit. En renonçant à épargner une fraction, on sauva une grande partie de la totalité.* » Le verbe sauver est ambigu, on peut dire d'un Juif qu'il a été sauvé par un acte de sauvetage bien précis, un hébergement gratuit pendant plusieurs semaines, par exemple, mais on peut aussi employer le même vocable pour des circonstances plus floues, un tel a été sauvé par son patronyme qui sonnait aryen, un autre par la pluie qui s'est mise à tomber sauvé. Écrire que Pétain a sauvé les Juifs français peut blesser ceux qui ont eu des proches exterminés avec la complicité de Vichy. Par contre, on peut dire sans blesser personne que Pétain a sauvé Lisette de Brinon, épouse du très collaborateur Fernand de Brinon, en intervenant personnellement pour qu'elle soit à l'abri des rafles.

Je suis donc réservé quant à l'emploi du mot « sauver » pour exprimer une réalité statistique. Cela ne veut pas dire qu'il est interdit de s'interroger sur les causes. Revenons à la très problématique affirmation de Klarsfeld : « *Vichy a contribué efficacement à la perte d'un quart des Juifs de France, les Français ont puissamment aidé au salut des trois quart des Juifs de France* ». Les deux causes mises en avant, « Vichy » et « Les Français » sont trop interdépendantes pour qu'on les traite séparément. Vichy n'est pas complètement dictatorial. Les actions de sauvetage et de solidarité ont nécessité de la part de leurs auteurs du courage et de la générosité, mais elles ont aussi été rendues

possibles par l'environnement, ce qui désigne beaucoup de choses parmi lesquelles les conditions géographiques - sans frontière avec la Suisse, pas d'action possible des passeurs - mais aussi des conditions politiques et notamment une répression pratiquement nulle de la part des autorités tant françaises qu'allemandes. L'existence du gouvernement de Vichy elle-même ne découle pas seulement des manœuvres de Pétain et de Laval pour arriver au pouvoir, mais aussi de la politique d'Hitler qui voulait avoir quelqu'un comme Pétain à la tête de la France. Indéniablement, la détermination relativement faible de Hitler à appliquer la Solution finale en France est un facteur explicatif de ces fameux 75 %. Dira-t-on pour autant que Hitler a sauvé des Juifs de France ?

Pour aller plus loin dans l'analyse des causes sans prétendre faire le tour de la question, je ne suis pas historien de la Shoah, je propose trois détours : la comparaison entre la France et les Pays-Bas, la résistance juive et l'absence de répression contre ceux qui aidaient les Juifs.

Comparaison entre la France et les Pays-Bas

Les hollandais Pim Griffioen et Ron Zeller ont effectué une thèse sur la comparaison de la persécution des Juifs respectivement en France, aux Pays-Bas et en Belgique. Leur thèse en néerlandais a été publiée en 2011, mais ils ont commencé à publier dès 1997. Leur publication de 2006, *Anti-Jewish Policy and Organization of the Deportations in France and the Netherlands, 1940–1944: A Comparative Study*, Holocaust and Genocide Studies, V20 n°3, 2006, p.437-473, a l'avantage d'être en anglais, assez complète et disponible en ligne. Pour Griffioen et Zeller, la cause la plus déterminante dans la différence des résultats entre la France et les Pays-Bas est qu'en France, les services d'Eichmann chargés de l'exécution de la solution finale était sous la tutelle de la SS, dirigée en France par le général Oberg, lequel donna à la collaboration avec le gouvernement de Vichy une priorité plus forte que la déportation des Juifs. Je donne une traduction de leur conclusion, mais pour ceux qui ont le temps, je conseille quand même de lire l'intégralité de l'article qui montre la complexité des situations et l'aspect nécessairement hasardeux de toute comparaison.

Griffioen et Zeller, 2006, conclusion :

Bien que certain facteurs locaux spécifiques à la France ou aux Pays-Bas, comme les réactions des populations juives et non juives, n'aient pas été considérés dans cette étude, il apparaît qu'une comparaison plus systématique et détaillée des politiques anti-juives et de la mise en œuvre des déportations en France et aux Pays-Bas renouvelle substantiellement la vision des choses.

Tout d'abord, il apparaît que les différences concernant l'administration de l'occupation – militaire d'un côté et civil de l'autre – ne sont pas, en dernier ressort, d'une importance décisive. Bien que ce soit en France l'administration militaire qui démarre les premières déportations de Juifs, lorsqu'est introduite la HSSPF (Höherer SS und Polizeiführer) au printemps 1942, les SS ont la haute main à sur la police et aussi sur les affaires juives. Cependant, contrairement aux Pays-Bas, Il se développe assez vite en France un conflit d'intérêts au sein même de la police de sûreté allemande, affaiblissant ainsi la position du Judenreferat (département des affaires juives). On en a la preuve avec le démembrement de la Police aux Questions Juives (créée par Pucheu) et le fait qu'en vertu de l'accord franco-allemand sur la Police, Vichy restreignit aux seuls Juifs étrangers les arrestations pour déportation effectuées par sa police.

L'histoire des déportations dans les deux pays montre que les aspects logistiques comme le transport ou la capacité des camps de transit ne furent pas déterminants pour expliquer le plus faible pourcentage des victimes juives en France.

Les différences dans les marges de manœuvre respectives du Judenreferat et de la Gestapo

s'avèrent beaucoup plus importantes . Il est significatif qu'en France, le Judenreferat soit entravé par sa propre hiérarchie SS. Cela doit être mis en relation directe avec les considérations du gouvernement de Vichy qui, à partir de septembre 1942, n'autorisa plus la police française à procéder à des arrestations de Juifs à la même échelle qu'en juillet-Août de la même année. Malgré tout, les chefs de la police SS donnèrent la priorité à la poursuite de la collaboration avec le régime de Vichy, ce qui les conduisit à suspendre les déportations en octobre pendant tout le mois d'octobre 1942 et de la fin mars à juin 1943. Par contre, aux Pays-Bas, en 1941, la politique juive, partie intégrante du processus de prise de décision devint, à l'inverse de ce qui se passait en France, une affaire exclusivement allemande partiellement mise en œuvre par le Joodse Raad (Comité Juif) d'Amsterdam. La plupart des haut-fonctionnaires néerlandais, tout en refusant de prendre des responsabilités dans les déportations, se résignèrent au fait que les Juifs n'étaient plus dans leurs attributions. Les autorités allemandes chargées de la mise en œuvre de la persécution eurent de ce fait plus de liberté de manœuvre, ce qui permit de donner à l'organisation une grande efficacité.

Le modèle d'occupation n'était pas le même en France et aux Pays-Bas. Les Allemands investissent plus de leurs propres forces aux Pays-Bas, mais ils obtiennent en quelque sorte un retour sur investissement sous la forme de volontaires néerlandais dans les Waffen-SS. Les Néerlandais sont considérés comme un peuple frère, aryen. Ce n'est pas le cas de la France où Hitler préfère laisser en place un gouvernement doté d'une certaine autonomie, avec lequel il acceptera de faire des compromis sur le calendrier de la Solution finale. La pureté de la race est moins prioritaire en France qu'aux Pays-Bas.

Lorsque je travaillais sur l'histoire de la CSF (ancêtre de Thales) sous l'Occupation, j'avais voulu établir des comparaisons avec quelques autres entreprises, et notamment Philips aux Pays-Bas. La condition des Juifs fut très différente dans les deux entreprises : A la fin de 1940, la direction de la SFR, filiale la plus importante de la CSF, offrait à tous ses employés israélites la possibilité d'être muté dans une nouvelle usine qui devait être créée en zone Sud à Lyon. Un grand nombre de Juifs se retrouvèrent ainsi à Lyon. Ils ne furent pas inquiétés jusqu'à l'invasion de la zone Sud par les Allemands, mais ils ne furent pas inquiétés non plus après l'invasion. Il restait des Juifs dans l'usine de Levallois-Perret, dans la banlieue parisienne. Certains d'entre eux, chassés de l'Université, avaient rejoint le secteur privé. Eux non plus ne furent pas inquiétés, et il semble bien, en définitive que pas un seul Juif de la SFR ne connaîtra la déportation en tant que Juif. Il est vrai que les usines de la SFR travaillaient à 80 % pour les armées allemandes. A l'usine Philips d'Eindhoven, par contre, des mesures discriminatoires furent imposées par les Allemands peu de temps après le début de l'Occupation. Frits Philips, l'héritier de la famille resté à Eindhoven, choisit de ne pas s'opposer frontalement aux demandes allemandes, mais de chercher à limiter les dégâts. Le personnel juif fut mis à l'écart à la fin de 1941, puis mis au « Sobu », c'est-à-dire au bureau des tâches spéciales, à partir d'août 1943, et finalement, transférés au camp de concentration de Vught où Philips sous-traitait certaines fabrications. Tout ce que put faire Frits Philips fut d'améliorer les conditions de travail du *Philips Konmando* de Vught et de lui donner à fabriquer du matériel militaire afin de retarder le départ vers l'Est.

On affirme souvent (Paxton et les Klarsfeld l'affirment en tous cas dans Le Monde du 19 octobre) que la police française était indispensable pour procéder aux arrestations. Ce n'est pas tout à fait exact : l'emploi de la police de Bousquet était le meilleur choix en 1942, mais l'intervention directe de la police allemande avec le soutien de la bureaucratie locale, comme aux Pays-Bas se présentait comme une alternative. Il y avait également la possibilité de recruter directement des milices locales plus ou moins issues de la pègre, et cela a aussi existé en France. A partir du moment où l'occupant

fait le choix de maintenir en place un gouvernement du type Pétain, il doit en accepter les contreparties éventuelles. De juillet 1942 à août 1943, les Allemands ont attendu un an que le gouvernement français veuille bien passer à la vitesse supérieure. Si le manque de détermination du côté allemand est un facteur explicatif, le manque de zèle du côté du gouvernement français ne doit pas non plus être écarté, par principe.

L'efficacité de la Police française et sa connaissance du terrain sont souvent mises en avant pour montrer qu'elle a pu accomplir les arrestations mieux que ne l'auraient fait les Allemands. Il est vrai que Bousquet avait vendu à Oberg le professionnalisme de sa police, mais l'emploi exclusif de celle-ci était à double tranchant dans la mesure où des auteurs comme Berlière (Mémoires en souffrance, 2010) ou Ermakoff (Police et arrestations, 2012) ont montré que le zèle de la police pour accomplir des tâches auxquelles elles n'étaient pas préparées était très variable et que toutes les opérations d'arrestations se sont avérées des semi-échecs aux yeux des occupants

La résistance des organisation juives

A la suite d'Asher Cohen, Alain Michel a montré que le rôle des organisations juives, légales, semi-légales ou clandestines ne fut pas négligeable dans le sauvetage des Juifs de France. L'apport personnel d'Alain Michel est de montrer que cette émergence de la Résistance juive n'est pas indépendante des conditions propres à la France : les organisations juives qui se sont impliquées dans le sauvetage ne préexistaient pas à la guerre. Leur développement a été rendu possible par la protection relative dont bénéficiaient les Juifs français :

Alain Michel (Vichy et la Shoah, p.346-347) :

Mais contentons-nous de prendre l'exemple des trois plus grands réseaux, qui sont les auteurs de la majorité des sauvetages : Nous trouvons l'OSE, un organisme social spécialisé dans l'enfance, le Mouvement de jeunesse sioniste (MJS – réseau éducation physique) et les Éclaireurs israélites de France (réseau dit « La Sixième»). Qu'y a-t-il de commun entre eux ?

1. une brusque prise de conscience en août 1942 qui, après des actions improvisées, les amène à mettre en place leur réseau.

2. Le choix de fonctionner avec une façade officielle dans l'UGIF servant d'écran pour les actions clandestines et pour le financement.

3. Une lente maturation fin 1942-début 1943 qu'Asher Cohen résume ainsi : L'analyse des changements survenus fin 1942 et début 1943 montre trois éléments nouveaux : la conscience des dangers imminents de la déportation ; les solutions partielles apportées par actions clandestines d'organismes stables et fonctionnant d'une façon continue ; l'acquisition des techniques nécessaires pour fournir de fausses identités.

4. Une structuration interne des réseaux par un découpage régional et un développement de la coopération entre ces trois organisations ;

5. Une plongée dans la clandestinité totale en automne 1943 (à un rythme différent pour chacun)

Dans la mise en place de ces réseaux, le facteur temps est l'élément essentiel, [...] Le fait de pouvoir disposer de plus d'un an de calme relatif et de fonctionnement bicéphale, avant que les pressions de l'automne 1943 ne se fassent sentir, est l'élément essentiel qui a donné à ces réseaux leur force et leur efficacité.

Michel continue en expliquant que trois points, liés à Vichy, expliquent l'existence de ce répit : l'existence de la zone Sud, la structure de l'UGIF-zone Sud, acceptée par Vallat sur initiative de Raoul Lambert et enfin, la protection donnée aux Juifs français

La faible répression des Non-Juifs

Lorsqu'on s'intéresse aux conditions qui ont assuré la survie d'un grand nombre de Juifs de France, on finit tôt ou tard par tomber sur ce constat que la répression qui s'exerçait contre ceux qui aidaient les Juifs était quasiment nulle. Ceux qui ignorent ce fait sont encore plus nombreux que ceux qui ignorent que les rafles de juillet-août 1942 ne concernaient pas les Juifs français. Les autorités, qu'elles soient françaises ou allemandes, ne réprimaient pas l'aide aux juifs, à quelques exceptions, et peut-être même n'existe-t-il aucune exception. Claire Andrieux a comparé (Approche comparée de l'aide aux Juifs et aux aviateurs alliés, dans *La résistance aux génocides*, J.Sémelin dir., Presses de Sciences Po, 2008). Autant la répression vis-à-vis de ceux qui avaient caché des aviateurs alliés pouvaient être féroce de la part des Allemands, autant celle qui frappait les hébergeurs de Juifs était inexistante. Et Andrieux de s'interroger : « *Existe-t-il un lien entre le taux relativement élevé de survie des Juifs de France durant l'Occupation, et cette absence de répression ?* » Elle s'interroge sur les cas belge et hollandais sans pouvoir apporter de réponses et termine finalement sur une litote : « *la mention « au péril de sa vie, récurrente dans les notions relatives aux justes de France, ne paraît pas complètement justifiée.* »

Cette faiblesse de la répression à l'égard de ceux qui seront plus tard appelés « Les Justes » a également été notée par Patrick Cabanel dans son livre *Histoire des Justes de France* (Armand-Colin, 2012). Patrick Cabanel semble tenir pour acquis que cette répression a été plus forte aux Pays-Bas. J'ai demandé à Pim Griffioen si, comme en France, la répression vis-à-vis des néerlandais qui aidaient les Juifs était très faible et il a répondu que ce n'était pas le cas, une circulaire du 8 octobre 1942 du chef de la SIPO/SD aux Pays-Bas, Wilhelm Harster, stipule que quiconque aurait aidé les Juifs à plonger dans la clandestinité ou en falsifiant des papiers d'identité serait incarcéré pour une période d'au moins six mois au camp d'Amersfoort qui dépendait directement de la SIPO/SD. Il reste à confirmer cependant que cette circulaire a été effectivement appliquée.

Bien d'autres études comparatives pourraient être de nature à affiner la connaissance de la nature de la collaboration de Vichy à la traque des Juifs, je pense à la traque des communistes et à la traque des réfractaires. Pour en revenir à la comparaison entre pays, l'étude des différentes politiques allemandes concernant la déportation des Tsiganes serait également très éclairante.

Ce que montre l'affaire Zemmour

Quelques pets de travers d'un essayiste à succès ont provoqué plus d'émoi qu'une litanie de bourdes prononcées lors d'un discours présidentiel. Le dogme paxtonien existe, nous l'avons rencontré dans la réaction de Léa Salamé, porte-parole de l'opinion courante selon laquelle le nom de Vichy ne peut être prononcé que pour désigner le mal. Nous l'avons rencontré dans la réaction des historiens qui ont condamné Zemmour de quelques mots assassins, mais se sont bien gardés de venir au secours du soldat Paxton qu'ils savent indéfendable. Nous l'avons rencontrée, enfin, dans ce numéro du 19 octobre du « quotidien de référence » où Paxton et Klasfeld étaient confirmés dans leurs satut d' « historiens de référence » et invités à graver une fois encore les versets de la loi : on ne doit pas parler de Vichy sans en faire le procès, ce que Vichy a fait de mal doit être retenu contre lui, ce que Vichy a fait de bien, ça ne compte pas.

Le problème n'est pas que Paxton (82 ans) ou Klarsfeld (79 ans) restent rivés à leurs positions et continuent à servir leurs postulats comme des vérités historiques démontrées, mais qu'on demande à

des historiens de répondre à un journaliste du haut de leurs hauteurs tout en éludant en 2014 le débat d'historien tout comme il l'avait été en 2012 lors de la sortie du livre d'Alain Michel.

J'ignore peut-être certaines choses, mais j'ai du mal à avaler la mise en quarantaine d'un historien qualifié qui met en cause des historiens dominants et qui ose affirmer que le jugement moral ne saurait être l'alpha et l'Oméga de l'histoire. Il semble très loin, le temps de la fin des années 1980, où des historiens à l'esprit tout simplement curieux comme Fred Kupfermann ou Yves Durand pouvaient chercher des circonstances atténuantes à Laval sans être mis au ban de la communauté.

Dire que la proposition de Klarsfeld selon laquelle « *Vichy a contribué efficacement à la perte d'un quart des Juifs de France, les Français ont puissamment aidé au salut des trois quarts des Juifs de France* » ne repose sur aucun fondement ne veut pas dire que la proposition inverse est valide. De mes petites pérégrinations dans la chronologie et les études comparatives, j'espère avoir convaincu qu'il existe une interaction complète entre les différents acteurs : l'occupant, le gouvernement local, les victimes potentielles et la population non-juive. Dès lors que l'on se hasarde à poser la question « qui a sauvé les Juifs » rescapés, la réponse ne pourra être que parcellaire et complexe.

Bibliographie sommaire

Sur les persécutions des Juifs en France

Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale et la question juive*, Fayard, 1983 pour le tome 1 et 1985 pour le tome 2.

Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des juifs en France 1940-1944*, Paris, Les Fils et filles des déportés juifs de France, 2001.

Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages : Juifs et Français sous l'Occupation et sous Vichy*, Paris, Cerf, 1993.

Laurent Joly, *Vichy dans la solution finale, 1941-44, Histoire du commissariat général aux questions juives*, Grasset, 2006

Alain Michel, *Vichy et la Shoah, enquête sur le paradoxe français*, CLD, 2012,

Sur la répression de ceux qui ont aidé les Juifs

Claire Andrieux et Jacques Sémelin (dir.), *La résistance aux génocides : De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

Patrick Cabanel, *Histoire des Justes de France*, Armand-Colin, 2012.

Sur la Police française sous l'Occupation

Jean-Marc Berlière (avec L. Chabrun), *Policiers français sous l'Occupation*, Perrin, 2001.

Ivan Ermakoff, « Police et arrestations » in *Pour une micro histoire de la shoah*, Le Genre Humain, Paris, Seuil, septembre 2012.

Denis Peschanski, *La France des camps*, Gallimard, 2002.

Jean-Marc Berlière, « Mémoires en souffrance : rafles et répression antisémite par la police parisienne (1942-1944) in J.-M. Berlière et R. Lévy (dir.), *Le Témoin, le sociologue et l'historien. Quand les policiers se mettent à table*, Paris, Nouveau Monde édition, 2010, pp. 87-117.

Sur la Shoah en Europe

Raul Hilberg, *La Destruction des juifs d'Europe*, Folio Histoire, 2006.

Pim Griffioen et Ron Zeller, *La persécution des Juifs en Belgique et aux Pays-Bas pendant la Seconde Guerre mondiale, une analyse comparative*, CHTP-BEG, n°5, 1998 ; *Anti-Jewish Policy and Organization of the Deportations in France and the Netherlands, 1940–1944: A Comparative Study*, Holocaust and Genocide Studies, V20 n°3, 2006, p.437-473 ; Je n'ai pas lu leur livre écrit en néerlandais *Jodenvervolging in Nederland, Frankrijk en België, 1940–1945: overeenkomsten, verschillen, oorzaken*, Amsterdam: Boom Publishers, 2011.

Généralités sur la France sous l'Occupation et la collaboration

Yves Durand, *La France dans la Deuxième Guerre mondiale, 1939-1945*, Armand Colin 1988, revu 2011

Fred Kupferman, *Pierre Laval*, Balland, 1987

Pascale Froment, *René Bousquet*, Fayard, 1994, revu 2001

Yves Durand, *Le nouvel ordre européen nazi, 1938-1945*, Editions Complexe, 1990

Liens

- Site EdC, affaire Paxton : <http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Conclusion.htm>

- Site EdC, Philips sous l'occupation <http://siteedc.edechambost.net/CSF/Philips.html>

- Blog Alain Michel <http://vichyetlashoah.blog.lemonde.fr/>

- Interview Alain Michel sur JDD 13 octobre 2014 : <http://www.lejdd.fr/Societe/Le-livre-de-Zemmour-ne-me-concerne-pas-explique-l-historien-Alain-Michel-apres-la-polemique-sur-Vichy-et-les-Juifs-694144>

Réponse Paxton à rue89 10 octobre 2014 : <http://rue89.nouvelobs.com/2014/10/09/robert-paxton-largument-zemmour-vichy-est-vide-255385>

- Le Monde 19 octobre 2014

Paxton : http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/10/18/polemique-zemmour-vichy-une-collaboration-active-et-lamentable_4508542_823448.html

Klarsfeld : http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/10/18/la-france-de-petain-est-totalement-associee-a-la-solution-finale-contre-les-juifs_4508547_823448.html

Sémelin : http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/10/18/polemique-zemmour-une-inacceptable-falsification-ideologique_4508545_823448.html

[Discours de Chirac, juillet 1995 :](#)

[Discours de Chirac sur les Justes, janvier 2007](#)

[Discours de Hollande, juillet 2012](#)

[Tampon juif](#)

[Publications de Pim Griffioen](#)